

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-39

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS
COMMUNAUX
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX
HANDICAPES
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

- 1) FENEYROLS, LABASTIDE DE PENNE, LABASTIDE SAINT PIERRE,
MONCLAR DE QUERCY, SAINT GEORGES, SAINT NAUPHARY,
- 2) LABASTIDE SAINT PIERRE, SAINT NAUPHARY, SEPTFONDS,
- 3) LABARTHE,

—

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux Communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

* pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

* pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

II - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

* *nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) FENEYROLS Travaux de grosses réparations au presbytère	42 500	15 500	27 000	45 %	<u>6 975 €</u>
<i>Observation</i> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.					
COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2) LABASTIDE DE PENNE Travaux de mise aux normes de la salle des fêtes	25 192	15 500	9 692	54 %	<u>8 370 €</u>
<i>Observation</i> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 692 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.					

2ème TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) SAINT GEORGES Aménagement du local annexe de la salle polyvalente	22 204	6 704	-	54 %	<u>3 620 €</u>
<i>Observation</i> : Dossier examiné par la CP du 19.04.04 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 6 704 €HT					
4) SAINT NAUPHARY Aménagement de sanitaires à la salle des fêtes et des sports	31 000	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<i>Observation</i> : Dossier examiné par la CP du 29.08.05 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de contrat de pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) LABASTIDE SAINT PIERRE Création d'une ludothèque	172 211	172 211	-	forfait	<u>43 052 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.mars 2005. Dossier présenté dans le cadre du contrat du Pays Montalbanais – année 1					
6) MONCLAR DE QUERCY Restructuration de la maison COSTES en hôtel-restaurant – 2ème phase	510 340	395 300	-	forfait	<u>10 980 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année de préfiguration du contrat de pays Midi-Quercy					

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) LABASTIDE SAINT PIERRE Accessibilité au foyer rural et mise aux normes des sanitaires	37 150	17 500	19 650	12 %	<u>2 100 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 19.06.01. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007					
8) SEPTFONDS Accès de l'école élémentaire aux personnes handicapées	39 938	17 500	21 438	18 %	<u>3 150 €</u>
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007					

2EME TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
9) SAINT NAUPHARY Accès pour les personnes handicapées aux sanitaires de la salle des fêtes et des sports HAAP/STP02013	31 600	14 100	-	18 %	<u>2 538 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la CP du 29.08.05 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 17 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 14 100 €HT					

EXTENSION OU AMENAGEMENT DE MAIRIES

2EME TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
10) LABARTHE Aménagement des locaux de la mairie dans un bâtiment existant	31 362	15 500	-	39 %	<u>6 045 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier examiné par la CP du 29.09.04 qui a accordé à la Commune :</p> <p>- une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT</p> <p>- une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT</p>					

TOTAL.....89 620 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204 1437 – sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	600 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	89 620 €
Engagé à la précédente commission permanente.....	72 128 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	161 748 €
Disponible.....	438 252 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-39

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

- 1) FENEYROLS, LABASTIDE DE PENNE, LABASTIDE SAINT PIERRE,
MONCLAR DE QUERCY, SAINT GEORGES, SAINT NAUPHARY,
2) LABASTIDE SAINT PIERRE, SAINT NAUPHARY, SEPTFONDS,
3) LABARTHE,
-

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 89 620 €:

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) FENEYROLS Travaux de grosses réparations au presbytère	42 500	15 500	27 000	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.					
2) LABASTIDE DE PENNE Travaux de mise aux normes de la salle des fêtes	25 192	15 500	9 692	54 %	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 692 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007.					

2ème TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) SAINT GEORGES Aménagement du local annexe de la salle polyvalente	22 204	6 704	-	54 %	<u>3 620 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la CP du 19.04.04 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 6 704 €HT					
4) SAINT NAUPHARY Aménagement de sanitaires à la salle des fêtes et des sports	31 000	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la CP du 29.08.05 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de contrat de pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) LABASTIDE SAINT PIERRE Création d'une ludothèque	172 211	172 211	-	forfait	<u>43 052 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.mars 2005. Dossier présenté dans le cadre du contrat du Pays Montalbanais – année 1					
6) MONCLAR DE QUERCY Restructuration de la maison COSTES en hôtel-restaurant – 2ème phase	510 340	395 300	-	forfait	<u>10 980 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année de préfiguration du contrat de pays Midi-Quercy					

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) LABASTIDE SAINT PIERRE Accessibilité au foyer rural et mise aux normes des sanitaires	37 150	17 500	19 650	12 %	<u>2 100 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 19.06.01. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007					
8) SEPTFONDS Accès de l'école élémentaire aux personnes handicapées	39 938	17 500	21 438	18 %	<u>3 150 €</u>
<i>Observation</i> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2007					

*** 2EME TRANCHES**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
9) SAINT NAUPHARY Accès pour les personnes handicapées aux sanitaires de la salle des fêtes et des sports	31 600	14 100	-	18 %	<u>2 538 €</u>
<i>Observation</i> : Dossier examiné par la CP du 29.08.05 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 17 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 14 100 €HT					

3) EXTENSION OU AMENAGEMENT DE MAIRIES

*** 2EME TRANCHE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
10) LABARTHE Aménagement des locaux de la mairie dans un bâtiment existant	31 362	15 500	-	39 %	<u>6 045 €</u>
<i>Observation</i> : Dossier examiné par la CP du 29.09.04 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

TOTAL.....89 620 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,